

2A RÉNOVATION
Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 1 000 €
24 boulevard d'Igny 91430 IGNUY
RCS EVRY 991 379 330

(ci-après la "**Société**")

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 09/11/2025

L'an deux mille vingt-cinq,
le 09 novembre,

Monsieur Amine ABDELOUAHED, propriétaire de la totalité des parts sociales composant le capital social de la société 2A RÉNOVATION et associé unique de ladite Société (ci-après "**L'Associé Unique**").

A STATUÉ SUR L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

- Modification de l'objet social et modification corrélative des statuts ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Décision n°1 - Modification de l'objet social et modification corrélative des statuts

L'ancien objet social, mentionné à l'article 2 des statuts, est :

La Société a pour objet, directement ou indirectement, en France et à l'étranger :

Travaux de rénovation générale et de finition dans tous locaux, incluant les activités de plomberie, électricité, carrelage, revêtement de sols et murs, aménagement et agencement de cuisines et salles de bains, ainsi que tous travaux d'entretien, de dépannage et d'amélioration de l'habitat. La société pourra également exercer toutes activités connexes ou complémentaires se rattachant directement ou indirectement à l'objet social.

Elle peut prendre, sous toutes formes, tous intérêts et participations dans toutes autres sociétés ou entreprises, françaises ou étrangères, ayant un objet similaire ou de nature à développer ses propres affaires.

L'Associé Unique décide, à compter de ce jour, d'effectuer la modification statutaire suivante :

Modification de l'objet social de la société

En conséquence, l'article 2 des statuts est modifié comme suit :

"Article 2 - Objet social

La société a pour objet social en France et à l'étranger :

- L'installation, la maintenance, le dépannage et la mise en service de tous équipements de génie climatique, notamment les systèmes de chauffage, de ventilation, de climatisation, de production d'eau chaude sanitaire et de traitement de l'air ;*
- L'installation, l'entretien et la réparation de toutes installations électriques, courants forts et faibles, domotiques, réseaux de communication et systèmes connectés ;*
- L'installation, la maintenance et la réparation d'équipements sanitaires, de plomberie, de canalisations, de robinetterie et de réseaux d'eau ;*
- Le conseil, l'audit, la conception, la formation, la vente, la location et la distribution de matériels, équipements et fournitures se rapportant aux activités ci-dessus ;*
- Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe, ou susceptible d'en faciliter le développement ou la réalisation."*

Décision n°2 - Pouvoirs

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au Gérant, à toute personne spécialement habilitée à le représenter, au porteur d'un original, d'une copie ou d'extraits certifiés conformes du présent procès-verbal, pour remplir toutes formalités de droit.

CLÔTURE

De tout ce qui précède, il a été établi le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique.

Le 09/11/2025

Signature de l'Associé Unique :

Monsieur Amine ABDELOUAHED